



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Laurence JOIN

Tél : 05 46 27 44 43

laurence.join@charente-maritime.gouv.fr

**Secrétariat Général  
Direction de la coordination  
et de l'appui territorial**

Le Préfet de la Charente-Maritime

à

Madame le Maire  
Mairie de Marennes-Hiers-Brouage  
6, rue du Maréchal Foch  
17320 Marennes-Hiers-Brouage

La Rochelle, le **28 AVR. 2023**

**Objet** : demande de travaux en espace remarquable

**Réf.** : PA 017 219 23 M0001

Lors de la réunion de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) réunie en formation dite « des sites et des paysages » le 6 avril 2023, le dossier référencé relatif à la reconstruction d'une cabane ostréicole au bénéfice de l'EARL VOLOKOVE, représentée par Monsieur Benoît VOLOKOVE, sur la commune de Marennes-Hiers-Brouage a été examiné.

Après en avoir délibéré et tenant compte des recommandations émises par Monsieur l'Architecte des bâtiments de France au titre du site patrimonial remarquable et de l'analyse de la direction départementale des territoires et de la mer de la Charente-Maritime, je vous informe que l'instance départementale a émis un avis favorable à l'unanimité quant à ce projet au titre de l'espace remarquable.

Le bureau de l'environnement de la Préfecture de la Charente-Maritime demeure à votre disposition dans le cadre de ce dossier.

Pour le Préfet,  
La Cheffe du bureau de l'environnement

Élise LOUBET